

WEEK-END

**Carole Laure reçue Chevalier des Arts et des Lettres**



L'actrice et chanteuse québécoise Carole Laure a reçu à Paris les insignes de Chevalier des Arts et des Lettres, une décoration décernée par la France aux artistes qui contribuent à la

diffusion de la culture. Une centaine d'invités et d'amis, ont assisté à la cérémonie. C-2

CAHIER SPÉCIAL

## QUÉBEC UN PORTRAIT DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

LE SOLEIL publiera demain un cahier spécial de 32 pages de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain traitant des grands enjeux qui confrontent notre région, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. À lire, demain, dans LE SOLEIL.

LA RÉGION

**Les Irlandais refusent d'oublier Grosse-Ile**

La communauté irlandaise est ulcérée par le projet d'Environnement Canada de transformer un site historique, où 12 000 Irlandais ont péri, en parc national. B-8

LE QUÉBEC

**Steinberg : Québec cherche à limiter les dégâts**

Pour le ministre Gerald Tremblay, le remue-ménage en cours dans l'empire Steinberg entraînera des pertes d'emplois et des fermetures de magasins. A-3

L'ÉCONOMIE

**Découverte à la Ferme expérimentale de La Pocatière**

Les producteurs de pommes de terre pourront centupler leur récolte en faisant appel à une nouvelle méthode de production de pommes de terre de semence. B-1

L'INDEX

GÉNÉRAL	
Annonces classées	C-4 à C-10
Arts	C-1 à C-3
Bridge	C-11
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-8
Horoscope	C-9
Le Monde	A-6 et A-7
Louis Guy Lemieux	B-7
Où aller à Québec	C-2
Québec et l'Est	B-7 et B-8
Week-end	C-1

TABLOID

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Météo	S-16
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

LA MÉTÉO

Ensoleillé et chaud. Max. : 30 ; min. : 16.  
Demain : Ensoleillé, venteux, chaud et humide. Max. : 31 ; min. : 17. S-16

## Garantie de 140 millions \$ US d'un consortium américain Laurent Gagnon s'en tire

QUÉBEC — Un nouvel arrangement déposé hier au Palais de justice de Montréal et comportant une garantie de 140 millions \$ US (168 millions \$) du consortium Christiana Corporation, de Los Angeles, mettra un terme aux problèmes financiers de l'entrepreneur en construction et exploitation immobilière, Laurent Gagnon.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Les créanciers garantis, pour un montant totalisant environ

120 millions \$, seront payés dans les 90 jours, conformément à des ententes sujettes à des approbations finales. Le Trust Général venait au premier rang, avec 50 millions \$, dans

un groupe d'institutions financières comprenant entre autres la Laurentienne, assurance sur la vie, la London Life, le Trust Prêt et Revenu, la Banque de Commerce et la Banque Scotia.

Les créances privilégiées sont évaluées à quelque 4,5 millions \$, compte tenu de crédits à venir dans le cadre de négociations également à conclure.

Quant aux créanciers ordinaires, pour un montant de

1,2 million \$, ils seront remboursés à 100 %, mais selon une échéance étendue à cinq ans.

Ces informations préliminaires obtenues de M. Gilles Tremblay, de la firme de syndics Gilles M. Tremblay et Associés, de Québec, et d'autres sources d'information jointes hier nous ont été confirmées par M. Laurent Gagnon, lors d'une conversation télépho-

nique depuis sa résidence de Saint-Nicolas.

Après des paiements bancaires d'un ordre de 36 millions \$, M. Gagnon a remarqué qu'il « restera de l'argent pour le fonds de roulement et autres », ajoutant le commentaire de soulagement « que c'est reparti et que l'avenir est souriant ».

Suite A-2, Gagnon...

## La canicule de juillet en mai



Rien comme un bon cornet de crème glacée pour se défendre contre la chaleur. André Légaré, sa fille Camille, Anne-Marie, la mère et leur fils Marc-André en savent quelque chose. Un record de chaleur pour un mois de mai a été battu hier. Vers 16 h, le mercure a atteint 30°, ce qui dépasse la marque précédente, 29,7°, établie le 21 mai 1977. Le temps chaud se poursuit aujourd'hui. Environnement Canada prévoit encore 30°.

## CSST : la cotisation grimpe de 30 %

MONTREAL — Le taux de cotisation des employeurs à la CSST sera haussé de 30 % en 1993, a annoncé hier Robert Diamant, président de la Commission de santé et sécurité au travail.

par PIERRE ROBERGE  
de la Presse canadienne

De plus le projet de loi 35, déposé à l'Assemblée nationale, permettrait à la CSST d'être déléguée par le rapport d'un médecin expert désigné par elle, après réception de l'avis du médecin traitant ; l'accidenté gardera le libre choix de ce médecin, même si le patronat voulait le restreindre.

Le taux actuel est 2,50 \$ (par 100 \$ de masse salariale assurée) et il grimperait à 3,27 \$ pour l'an prochain ; la proposition de hausse a été faite au conseil d'administration de la CSST, qui en décidera en juin.

Suite A-2, CSST...

Autre texte en page A-5

## Le fédéralisme se fait modeste

MONTREAL — De « dominateur » comme disait Robert Bourassa en mars dernier, le fédéralisme s'est soudain fait modeste hier. Ce n'est pas encore le rapport Allaire mais c'est beaucoup mieux que le rapport Beaudoin-Dobbie.

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

« Nous reconnaissons que les provinces peuvent être plus efficaces que le gouvernement fédéral dans certains champs de juridiction » a dit le ministre chargé du dossier constitutionnel hier soir. Après une longue séance de négociations que son collègue de l'Alberta comparait à une fabrique de saucisses, Joe Clark avait la satisfaction de sortir avec neuf accords « virtuellement unanimes » :

— plutôt que de descendre à négocier, avec toute province qui en ferait la demande, des accords bilatéraux sur le tourisme, les forêts, les mines, les loisirs, le logement, les affaires municipales et urbaines, le gouvernement reconnaît maintenant la juridiction exclusive des provinces dans ces six secteurs, quitte à conclure des ententes avec celles qui ne sou-

haiteraient pas son retrait. Plutôt que ce soient les provinces qui quêtent un retour au Pacte de 1867 et à un partage plus étanche des juridictions, c'est le fédéral qui frappera à la porte avant d'envahir le champ de compétence des autres gouvernements ;

— la même juridiction exclusive est reconnue aux provinces dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre et Ottawa se dit même prêt à mettre un terme à certaines interventions qu'il se permettait, dans les domaines du placement et du recyclage, avec la Caisse d'assurance-chômage ;

— dans le domaine de la culture, et au risque d'un affrontement avec les libéraux de Jean Chrétien, Ottawa reconnaît cette fois la juridiction exclusive des provinces — comme le rapport Beaudoin-Dobbie le proposait pour le Québec seulement —, mais conserve ses nombreu-



Joe Clark devient optimiste.

ses institutions « nationales » comme Radio-Canada, l'ONF ou les Musées nationaux ;

— enfin, la Constitution prévoit une clause de protection de cinq ans contre tout changement aux ententes fédérales provinciales sur les programmes de financement de services comme la santé et l'éducation ; le désengagement unilatéral que s'était permis Michael Wilson, et qui avait brutalement fait perdre des milliards de dollars aux provinces, ne sera plus possible.

Suite A-2, Fédéralisme...

Autre texte en page A-4

## Guerre d'espionnage Canada-France

QUÉBEC — L'éventualité d'un référendum sur la souveraineté du Québec provoquerait une véritable guerre entre les espions du Canada et de la France. La bataille ferait rage jusqu'en Afrique mais les principales cibles des services secrets canadiens seraient les missions diplomatiques françaises en sol canadien ainsi que la Délégation générale du Québec à Paris.

par ANDRÉ FORGUES  
LE SOLEIL

C'est ce que révélait hier, à la une de The European, un texte

signé de Paris par le journaliste Roger Faligot, selon qui « le couvercle est à la veille de sauter sur la marmite de rela-

Suite A-2, Guerre...

## L'industrie québécoise de la crevette menacée

QUÉBEC — L'industrie québécoise de la crevette est aux abois. On craint qu'une éventuelle décision du ministre fédéral des Pêches, M. John Crosbie, porte un coup très dur aux industriels du Québec spécialisés dans la transformation de la crevette.

par RÉJEAN LACOMBE  
LE SOLEIL

En fait, tout le drame tourne autour de la possible réouverture d'une usine située à Trepassey, à Terre-Neuve. Une usine spé-

cialisée dans la transformation de la crevette.

Les dirigeants de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), ceux de l'Association des capitaines

Suite A-2, Crevette...

LA TOURNÉE DU JEU DE PUISSANCE

DES SUPER PRIX!

SUPER NINTENDO ENTERTAINMENT SYSTEM

DU 21 AU 23 MAI, dans le stationnement Sears de PLACE LAURIER et la compétition du Super Scope 6 dans le MAIL EST de Place Laurier.

PEPSI Hostess Ruffles Doritos Cheetos

PLACE LAURIER PLACE AUX IDÉES

ILLIMITÉES

## Suites de la première page

## Gagnon...

D'ici le 15 juin, les documents de la proposition déposée à la cour seront transmis aux créanciers, dont l'assemblée aura lieu le 22 juillet.

« Personne ne m'a suivi, ou était sur la piste », a ajouté le promoteur immobilier de la région de Québec, en précisant que l'arrangement financier enfin réussi fait suite à un travail de consolidation financière entrepris depuis plus de quatre mois.

En cela, M. Gagnon a tenu à souligner la collaboration de la Banque Scotia, qui l'a toujours soutenu, tandis que personne d'autre n'a voulu faire de même.

Dans une évaluation sommaire des coûts que cette institution financière a accepté de défrayer, pour lui permettre de survivre et « de passer à travers » ses problèmes et déboires financiers, M. Laurent Gagnon a parlé de 4 à 5 millions \$, qu'ils ont consenti à ajouter aux créances bancaires.

Ces fonds lui ont permis de poursuivre ses activités, de payer les salaires, les frais administratifs et ce qui était nécessaire « pour trouver du travail et survivre », pendant la recherche et dans l'attente de partenaires financiers qui permettent d'en arriver à un arrangement définitif.

## CSST...

Il y a 15 administrateurs de la caisse publique d'indemnisation des lésions et maladies dues au travail : sept représentent le patronat, sept les syndicats et le quinzième est M. Diamant.

Ce taux est une moyenne pondérée des secteurs économiques, la cotisation variant selon les risques inhérents ; en 1990 par exemple il était de 7,97 \$ dans le bâtiment, 5,23 \$ dans les mines et carrières, mais seulement 60 cents dans les finances, assurances et immobilier.

La CSST veut ainsi s'attaquer à son déficit accumulé de 3,4 milliards \$. Il s'agit d'un montant théorique, l'argent qui manquerait pour indemniser tous les bénéficiaires le 31 décembre prochain si la CSST s'arrêtait.

Pour 1992, d'après les données « fragmentaires » au 31 mars, un déficit — en langage CSST, un « excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes » — de 607,7 millions \$ est prévu.

## Crevette...

propriétaires de Rivière-au-Renard et ceux de l'Association des crevetiers de Matane s'inquiètent vivement de cette décision du ministre Crosbie qui, estiment-ils, serait hautement dommageable pour l'industrie du Québec.

En fait, selon les informations glanées par l'AQIP, la compagnie Seafreez, avec la bénédiction du ministre fédéral John Crosbie, procéderait à la réouverture de l'ancienne usine de Fisheries Product International (FPI) à la condition de recevoir une quantité énorme de crevettes industrielles provenant de la Communauté des États indépendants (CEI).

En retour, toujours selon les informations recueillies par l'AQIP, Seafreez échangerait des allocations canadiennes de poissons considérés comme sous-exploités.

« Une telle décision, clame bien haut l'AQIP, viendrait déstabiliser

l'industrie québécoise de la crevette qui, elle seule, est responsable de plus de 60 % de tous les débarquements canadiens de la crevette du golfe Saint-Laurent, sans compter les 500 emplois qu'elle génère en région maritime québécoise et les 200 pêcheurs qui y sont rattachés. »

Devant une telle éventualité, l'AQIP de même que l'Association des capitaines propriétaires de Rivière-au-Renard et l'Association des crevetiers de Matane en viennent à la constatation que l'introduction d'une quantité excessive de crevettes transformées gratuitement sur des marchés déjà saturés et en perte de vitesse n'aura d'autres impacts que ceux de rétrécir une fois de plus la marge de manoeuvre des industriels québécois qui bon an mal an tentent de rentabiliser leurs opérations.

## Guerre...

tions entre le Canada et la France ».

L'article, publié à Londres et aussitôt repris en manchette à Toronto, invoque des sources proches du président de la république française, M. François Mitterrand, et précise que, le mois dernier, l'entretien qu'ont eu à Paris le président et le premier ministre Brian Mulroney a été « glacial ».

Au consulat général de France à Québec, on refuse de commenter les informations de The European. Au bureau du premier ministre Bourassa, on dit n'avoir « jamais entendu parler » que la délégation du Québec à Paris pouvait intéresser des espions canadiens. Mutisme, enfin, au bureau du ministre québécois des Affaires internationales, M. John Ciaccia, où on disait ne pas avoir vu le texte de The European.

Selon ce journal, les relations franco-canadiennes se sont détériorées depuis que les Français ont prudemment dénoncé « le harcèlement, l'écoute électronique illégale et la surveillance de leurs diplomates en poste au Canada ».

L'article rapporte aussi que « des officiers de renseignement français soutiennent que le Service canadien de sécurité et de renseignement (SCRS) espionne le bureau consulaire (sic) du Québec, sur la rue Pergolèse, à Paris ».

Ces mêmes sources croient également « que les déplacements des diplomates français en poste à Ottawa, Montréal et Québec sont étroitement surveillés » par des agents canadiens qui sont par ailleurs en relations avec leurs vis-à-vis britanniques.

En guise de représailles, poursuit The European, « les agents de contre-espionnage français sont eux-mêmes agressifs dans leur surveillance du nombre grandissant d'opérations de renseignements auxquelles les Canadiens se livrent en France ».

Le journal souligne ensuite la coïncidence entre le développement de cette bataille entre les services de renseignement français et canadien et les « révélations embarrassantes survenues au Canada et qui menacent d'affaiblir l'appui à la souveraineté au sein de la population québécoise », c'est-à-dire ce qu'il est ici convenu d'appeler l'affaire Morin.

Quant aux ramifications internationales de cette mésaventure Canada-France, The European affirme, en invoquant « certaines sources », qu'il y a quelques mois, les Français ont « joué un rôle pour miner les ambitions de Mulroney de devenir secrétaire général de l'Organisation des nations unies ».

De plus, ajoute le journaliste, « les tensions diplomatiques s'étendent maintenant au théâtre d'opération des Canadiens et des Français en Afrique. Les diplomates français croient que les efforts des Canadiens, au cours des deux dernières années, pour renforcer leurs liens financiers et culturels avec le continent africain ont pour objectif délibéré de miner les intérêts des Français. »

Bref, écrit The European, la situation actuelle paraît menacer sérieusement le fruit de tous les efforts déployés pour normaliser les relations

entre Ottawa et Paris depuis la crise provoquée par le « Vive le Québec libre ! » lancé par le général de Gaulle, à Montréal, en 1967.

Par ailleurs, l'article de The European situe ces révélations dans le contexte de « fuites provenant d'un rapport confidentiel et extrêmement délicat » dont un des auteurs est Mme Louise Beaudoin et qui établirait qu'au cours de « rencontres discrètes », des politiciens français de haut niveau ont confirmé à des dirigeants du Parti québécois que « la France n'encouragera pas activement le Québec, mais lui offrira un support moral sur la voie de l'indépendance ».

Selon toute apparence, ce rapport secret constitue en fait un chapitre dans un livre qui vient d'être publié au Québec pour répondre aux détracteurs de la souveraineté, explique M. Hubert Thibeault.

S'il refuse de commenter les informations véhiculées par The European relativement aux activités d'espionnage du Canada et de la France, le directeur de cabinet du chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, souligne qu'il n'y a rien de confidentiel dans les relations entre le PQ et certains politiciens français ni dans le fait que, s'il choisit la souveraineté, le Québec pourra compter sur l'accompagnement de la France.

## Fédéralisme...

Pour ce qui est de la reconnaissance du pouvoir exclusif dans les six premiers domaines, c'est un retour aux propositions fédérales de septembre que le comité Beaudoin-Dobbie avait dû écarter sous la pression des fédéralistes orthodoxes des partis libéral et néo-démocrate. Mais on note aussi un changement profond de mentalité de toute une élite fédérale qui estimait appartenir à un « senior Government », les provinces étant souvent traitées comme des « marguilliers de paroisse » selon l'expression de Pierre Trudeau.

Toute reconnaissance de pouvoirs aux provinces s'accompagnera du transfert des fonds correspondants, « dans un délai raisonnable » et les provinces pourront même trainer le gouvernement fédéral en cour s'il ne s'exécute pas assez vite. On se rappelle qu'Ottawa s'est trainé les pieds pendant plus de trois ans avant de conclure l'entente sur l'immigration avec le Québec.

« Ce fut une excellente journée, à mon avis la meilleure que j'aie connue depuis le début de ces négociations multilatérales, en mars, a dit Benoît Bouchard. Beaudoin-Dobbie a servi de point de départ, mais on est allés plus loin... L'esprit du comité parlementaire sur le renouvellement du Canada était de reconnaître des pouvoirs. Aujourd'hui on dit : on transfère des juridictions et les provinces acquièrent la capacité de contrôler le pouvoir de dépenser du fédéral. C'est la première fois qu'on va aussi loin ». « On a fait une percée », confirme le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario qui tient à préciser qu'il n'est plus, comme ses prédécesseurs, le grand défenseur du statu quo.

Il reste bien des virgules, des barres aux 'T' et des points sur les 'I' à mettre dans ces neuf accords de principe, et certains premiers ministres — Clyde Wells en particulier — seront peut-être plus difficiles à convaincre que leurs ministres. « Mais il y a eu un consensus unanime, dans chacun des cas, et cela permet aux fonctionnaires de commencer à rédiger des textes, a dit Joe Clark. Le Québec n'était pas là, mais j'imagine que lui aussi sera intéressé à récupérer sa juridiction dans les huit secteurs identifiés ».

## LA QUOTIDIENNE

tirage du 21-05-92

7-1-1

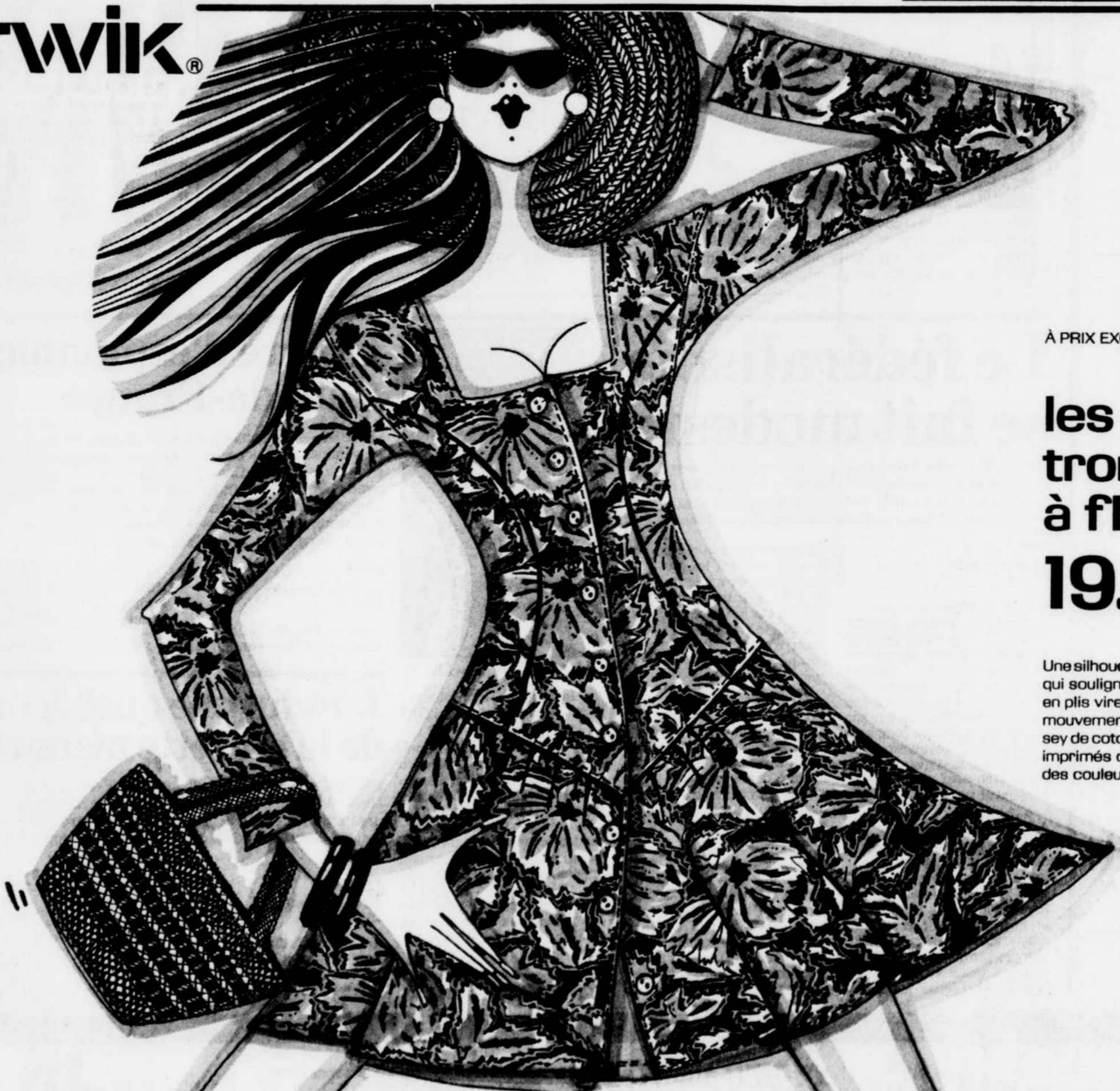
8-9-2-4

À PRIX EXCEPTIONNEL

les robes  
trompette  
à fleurs19.<sup>99</sup>

Une silhouette qui danse, des robes qui soulignent la taille et s'évasent en plis virevoltants... C'est Twik en mouvement dans des robes en jersey de coton facile d'entretien. Des imprimés de fleurs variés et aussi des couleurs unies. p.m.g.

TWIK®



la maison



simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC



Hum ! Quel délice ces larves australiennes géantes...

## Tournées ou au miroir, vos larves géantes?

NEW YORK (Reuter) — La Société entomologiste de New York a célébré mercredi soir son 110<sup>e</sup> anniversaire par un dîner où les 118 convives se sont notamment régalez de punaises d'eau à la mangue, de vers sautés aux champignons sauvages, de beignets de grillon et d'un rôti de larves australiennes géantes.

« Les fourmis étaient extra », a déclaré Ivor Spetorman, un spécialiste de la désinsectisation qui avait sélectionné lui-même les fourmis engraisées au nectar de pêche servies en hors d'oeuvre.

Comme elles étaient présentées vivantes, il fallait se donner le mal de les attraper avec des pincettes avant de les déguster, mais quel régal ! « Une véritable explosion de miel qui vous craque sous la dent », confiait l'une des invitées avec une mine gourmande.

Pour le dessert, le gâteau était fourré de pâte d'insectes, avec des grillons pour remplacer les amandes.

La cuisinière avait préparé le repas sans état d'âme : « Tout ce qu'il y a à faire, c'est de les mettre au maïs. Ils mangent sans arrêt et s'engraissent tant qu'ils peuvent. Quand ils sont fin prêts, il n'y a plus qu'à les faire cuire. C'est bête comme chou. »

Pourtant, beaucoup de convives confiaient en aparté qu'ils auraient préféré un bon steak. Sans doute cherchaient-ils la petite bête.

## Interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert

QUÉBEC (LE SOLEIL et PC) — Le ministère des Forêts a émis hier une interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert sur tout le territoire québécois, à l'exception du secteur situé à l'est de Sept-Îles.

Selon le ministère, l'indice de danger de feu a atteint un niveau extrême dans toutes les régions.

Cette situation est attribuable au beau temps des derniers jours et aux faibles précipitations reçues depuis le début du printemps.

La mesure, qui sera en vigueur jusqu'à ce que l'indice de danger de feu diminue, interdit tous les feux en forêt ou à proximité de celle-ci.

L'interdiction s'applique aussi aux feux destinés à nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature, aux feux de camp et à pour effet d'annuler les permis de brûlage.

On dénombrait 36 feux de forêt hier au Québec, dont un à environ vingt kilomètres au sud-ouest de Jonquières, et un autre à 50 kilomètres au nord-ouest de Baie-Saint-Paul.

Depuis le début de l'année, 278 incendies ont dévasté 667 hectares de forêt au Québec, comparativement à 238 feux qui avaient détruit 1323 hectares de bois à la même date l'an dernier.

### Feux contenus

Dans notre région, les deux plus importants foyers d'incendie de forêt, au lac Kénogami et dans Charlevoix, sont contenus.

« Dans la région de Québec proprement dite, nous avons combattu avec succès deux petits foyers couvrant environ un ou deux hectares. L'un qui avait éclaté sur la Grande-Ligne au lac Delage et que les pompiers de Stoneham avaient déjà mis sous contrôle, quand deux garde-feux sont allés leur prêter main-forte, hier après-midi. Et un autre aux abords du lac Saint-Charles où là encore, les pompiers sont intervenus avec succès, tandis qu'un de nos CI-215 revenant du lac Kénogami, allait y effectuer cinq largages », disait au SOLEIL la porte-parole Chantal Perreault.

## Vente de Steinberg à Provigo et Métro-Richelieu

# Québec cherche à limiter les dégâts

QUÉBEC — Pour le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay, le remue-ménage en cours dans l'empire Steinberg entraînera inévitablement des pertes d'emplois et des fermetures de magasins.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

L'essentiel pour le gouvernement du Québec est de limiter les dégâts.

« Nos objectifs sont la protection maximale des emplois, la protection raisonnable des fournisseurs, le remboursement éventuel des deniers prêtés par la SDI et le maintien des activités dans le meilleur intérêt économique du Québec », a affirmé hier M. Tremblay à l'Assemblée nationale.

Ce dernier soutient qu'« environ cinq à dix » magasins de la chaîne Steinberg, qui traitent présentement de la patte, auraient éventuellement fermé leurs portes, et ce, peu importe le dénouement du dossier.

Le député-ministre d'Outremont n'a pas voulu s'avancer outre mesure sur l'éventuelle décision du gouvernement du Québec d'accorder ou non sa bénédiction à la vente de Steinberg à deux principaux concurrents, Métro-Richelieu et Provigo. « Nous sommes actuellement en train d'analyser l'offre d'achat que Métro-Richelieu et Provigo nous ont déposée mercredi. »

Hier après-midi, M. Tremblay a rencontré les représentants des deux chaînes d'alimentation. La veille, il avait eu un tête-à-tête avec l'actuel grand manitou de Steinberg, M.

Michel Gaucher. Ce dernier, qui a déjà dit oui à l'offre d'achat, exigeait une réponse du gouvernement avant 16 h pile hier. « L'échéancier de M. Gaucher n'est pas raisonnable », a jugé M. Tremblay, qui devrait faire connaître la décision du gouvernement au début de la semaine prochaine.

Pour le ministre, il est encore trop tôt pour conclure que le Québec s'est fait rouler en 1989 lorsque la Caisse de dépôt et de placement a tendu la main à Michel Gaucher en vue de sauver Steinberg des eaux troubles. En plus de se porter acquéreur, au coût de 900 millions \$, d'actifs immobiliers de Steinberg, la Caisse de dépôt et de placement possédait une débenture de 90 millions \$ dans Steinberg. De son côté, la Société de développement industriel du Québec (SDI) venait à la rescousse en accordant un prêt participatif de 50 millions \$.

M. Tremblay avoue que Steinberg doit aujourd'hui environ 70 millions \$ à la SDI. Quant aux dollars injectés par la Caisse de dépôt et de placement, il vaut mieux attendre avant de lancer la pierre à qui que ce soit, dit le ministre.

Il souligne que les biens immobiliers de Steinberg sont aujourd'hui évalués à 1,2 milliard \$ et que deux des filiales de la chaîne Steinberg, Smitty's et Valdi, qui ne font pas partie

de l'offre d'achat, valent respectivement 220 et 75 millions \$.

### Entrave à la concurrence

La vente de Steinberg à deux proches concurrents soulève la suspicion. À tel point que le Tribunal fédéral de la concurrence se penche sur cette éventuelle transaction.

Avec l'acquisition de Steinberg, qui occupe le troisième rang dans les parts de marché parmi les quatre grands de l'alimentation (Provigo 36 %, Métro-Richelieu 26 %, Steinberg 20 % et IGA 18 %), Provigo et Métro-Richelieu deviendraient roi et maître du marché.

« Ce qui se trame », prédit le critique du PQ en matière de finances publiques, M. Jacques Léonard, « c'est un partage géographique du Québec entre les deux grandes chaînes ». Il n'est pas convaincu que le consommateur bénéficiera de cette restriction à la saine concurrence.

## Les agriculteurs craignent la bataille des prix de gros

C'est avec inquiétude que les producteurs agricoles du Québec voient surgir le partenariat des Épiceries Unis Métro-Richelieu et Provigo dans l'acquisition du réseau de distribution et de supermarchés Steinberg. Ils croient, en effet, que la bataille pour la fixation des prix de gros sera plus âpre.

par GILLES ANGERS  
LE SOLEIL

Plusieurs chefs d'entreprises agricoles de l'île d'Orléans, que LE SOLEIL a joints hier, craignent le regroupement.

« Les négociations pour la fixation des prix de nos produits seront serrées. Elles le sont du reste déjà en raison de la redoutable pénétration chez nous des légumes américains », raconte un dirigeant de la Ferme Armand Chabot de Saint-Laurent.

Ce projet de concentration d'entreprises de distribution alimentaire n'est pas dangereux, en soi. Du moins pour l'instant, constate le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, M. Jacques Proulx, lors d'une interview avec LE SOLEIL, hier.

« Un concurrent en moins, n'est peut-être pas encore catastrophique. Mais c'est certainement là une ouverture à un nouvel élargissement de la concentration », prévient le dirigeant de l'UPA.

M. Proulx craint que l'acquisition imminente de Steinberg par les deux géants de l'alimen-

tation ne soit préjudiciable aux marchands indépendants sous bannières, à la campagne. Cela pourrait, en effet, engendrer une augmentation des prix de gros et de détail puisque les petits magasins ruraux échappent géographiquement aux grands réseaux de distribution urbains.

« Steinberg, du temps de l'administration Gaucher, encourageait les consommateurs à acheter des produits d'ici tandis qu'elle a fait et fait encore mettre en conserve des produits de marques maison à l'étranger au mépris des producteurs d'ici. Nous espérons que Provigo et Métro mettront radicalement fin à cette pratique », conclut M. Proulx.

### Émergence

Mme Marie Gosselin est copropriétaire et directrice des ventes des Serres Saint-Laurent de Portneuf. L'entreprise, dont le chiffre d'affaires est de 3 millions \$, produit et vend des tomates de serre. Les supermarchés d'alimentation sont ses principaux clients.

« Je ne crois pas, dit Mme Gosselin, que la concentration, qui n'en demeure pas moins préoccupante, entraînera une

baisse des prix de gros de nos produits et qu'elle menacera, ce faisant, l'existence des producteurs eux-mêmes. »

Mais le regroupement Métro-Provigo n'exclut pas l'émergence d'une force concurrentielle déjà agissante et qui, à moyen terme, pourrait être musclée, constate-t-on à la Coopérative Dorchester de Saint-Anselme.

IGA s'implante de plus en plus en milieu semi-rural. Sobey du Nouveau-Brunswick amorce une percée au Québec, par l'est. Loblaw est pressée de faire des affaires chez nous. Le tandem Métro-Provigo devra donc travailler ferme pour maintenir ses acquis, affirme un administrateur de la coopérative.

Enfin, chez Provigo, on tente de se faire rassurant. « Ce n'est pas parce qu'il y a un joueur en moins qu'il y aura au Québec moins de bouches à nourrir et moins de concurrence. Les règles du jeu ne changeront pas ni aux dépens des fournisseurs ni des consommateurs. Producteurs agricoles et autres fournisseurs en alimentation sont aguerris à une concurrence vive. Elle l'est d'autant plus que les profits en alimentation sont microscopiques, particulièrement en ces temps de difficultés économiques », affirme le directeur des communications de Provigo, M. Claude Pigeon.

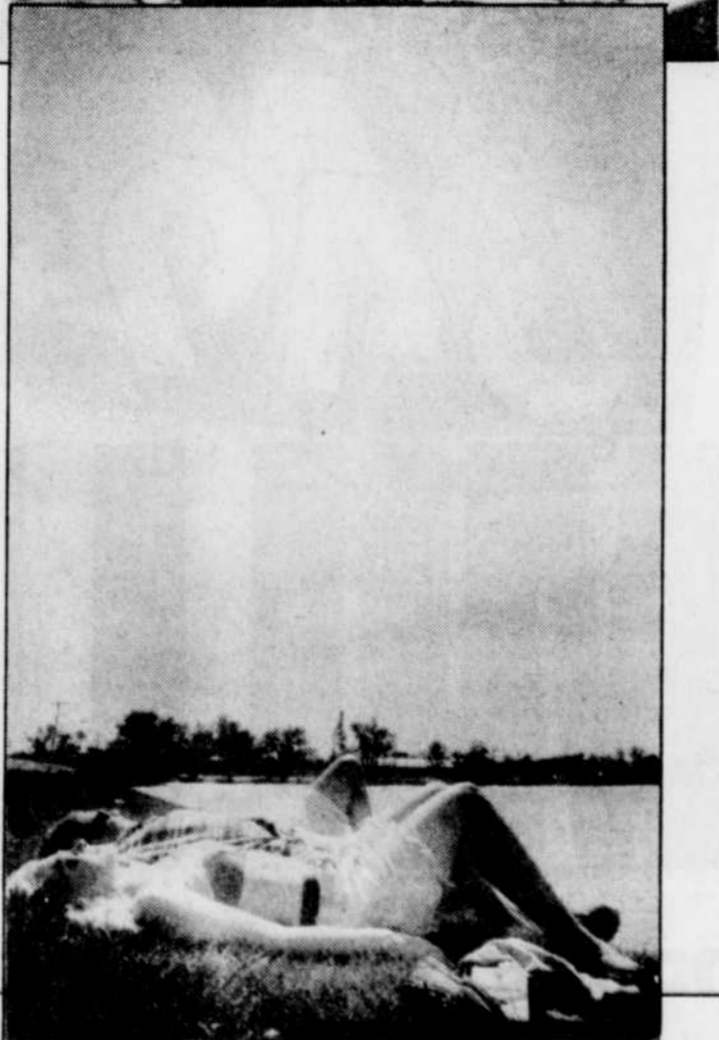
## Gaucher n'était pas l'homme de la situation, admet Laberge

MONTREAL (d'après PC) — L'ancien président de la FTQ, Louis Laberge, a reconnu hier que le président de Socanav, Michel Gaucher, n'était peut-être pas l'acquéreur idéal pour la chaîne d'alimentation Steinberg au Québec. Le syndicaliste a pris activement part, en 1989, aux discussions entre Socanav et la Caisse de dépôt et de placement du Québec en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'institution gouvernementale et de président du conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ.



## Les aléas de Dame nature...

Pendant qu'à Portage La Prairie, au Manitoba, Jennifer Murray et Kelly Thomas profitent d'une température record de 36,9° C pour se faire bronzer, à Edmonton, dans la province voisine d'Alberta, une tempête de neige surprise obligeait une compagnie de location à rentrer en catastrophe les... tondeuses à gazon.



## Coleraine: des dossiers médicaux appuient les dires des enfants

THETFORD MINES — L'aîné du couple de Coleraine qui subit son procès sous 21 chefs d'accusation de sévices physiques et sexuels à l'endroit de ses 11 enfants depuis 1968, a été admise, le 28 avril 1973, à l'hôpital Sainte-Justine dans un état tel qu'un médecin a cru bon de noter dans son rapport : « Il y a dans ce dossier de quoi écrire un roman fictif quasi incroyable. »

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

Alors âgée de 9 ans et 8 mois, Margot (nom fictif) avait déjà eu le nez fracturé, une double fracture mal soignée à l'avant-bras gauche, portait de nombreuses ecchymoses et lacérations par tout le corps, et montrait des cicatrices anciennes et récentes, surtout à la tête, et une blessure mal cicatrisée à la lèvre inférieure que trois interventions chirurgicales subséquentes ne sont pas parvenues à effacer. Celle-ci avait été causée par la boucle d'une ceinture que le père utilisait comme « strap » pour corriger les enfants.

« Elle était dans un état lamentable difficile à décrire », note le rapport médical que la Couronne a déposé, hier, au palais de justice de Thetford Mines devant le juge Jean-François Dionne.

Margot, aujourd'hui âgée de 28 ans, s'était enfuie de la maison familiale, dans la région de Montréal, par une fenêtre en amenant avec elle ses trois frères et sa sœur. Les enfants avaient médié de la nourriture dans un restaurant. Deux policiers les avaient cueillis là et conduits au centre hospitalier.

« Les déclarations de Margot frisent le non sens. Plusieurs de ses affirmations méritent d'être

vérifiées et confirmées », note le document.

Couvrant une période d'hospitalisation de 475 jours, le rapport médical de Margot est à ce point volumineux qu'il a été séparé en quatre tomes. Il fait neuf pouces d'épaisseur.

### Animaux sauvages

La Couronne a produit également les rapports médicaux de trois des quatre autres enfants. Les documents font état d'enfants battus et maltraités. « Ils étaient comme de jeunes animaux sauvages, très agressifs entre eux. »

Les rapports médicaux ont ébranlé la défense qui avait soutenu jusque-là que les coups portés par les parents sous forme de correction, de punition ou d'éducation n'avaient pas causé de fractures.

Les enfants étaient très sales quand ils se sont présentés à l'hôpital. « Ils n'avaient pas été lavés depuis des mois », note-on.

Subséquentement, les examens ont révélé que deux des enfants étaient des retardés mentaux.

En contre-interrogatoire, la défense a tenté de convaincre le juge que deux des enfants s'étaient infligé eux-mêmes des blessures quand, frustrés ou contrariés, ils se frappaient la tête contre le mur.

Le procès se poursuit ce matin.

LA POLITIQUE

# Québec nie avoir conclu un accord pour un sénat élu

QUÉBEC — Embarrassé par la sortie du premier ministre ontarien Bob Rae contre les négociations téléphoniques avec le Québec, le ministre Gil Rémillard a admis hier être en contact avec ses collègues des autres provinces réunis à la rencontre constitutionnelle de Montréal depuis deux jours. Québec nie cependant avoir conclu une entente sur la question du sénat élu.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Le chef de l'opposition péquiste,

Jacques Parizeau, a multiplié les questions hier à l'Assemblée nationale pour savoir s'il était exact, comme le prétend le premier mi-

nistre ontarien, que des porte-parole fédéraux auraient obtenu, par téléphone, l'accord du ministre Rémillard sur une formule d'élection du Sénat.

Outré d'apprendre qu'une entente sur un sénat élu à laquelle il s'oppose aurait été convenue avec le Québec, M. Rae a demandé mercredi à ses collègues réunis à

Montréal de cesser cette ronde de conférences téléphoniques parallèles. Un tel appui du Québec permettrait d'obtenir l'assentiment de sept provinces représentant 50 % de la population et de procéder à cette réforme sans l'accord de l'Ontario.

Refusant de confirmer ou d'infirmer ces informations, M. Bou-

rassa s'est contenté de préciser qu'il serait « très surpris que le ministre des Affaires intergouvernementales ait décidé de conclure une entente au téléphone avec un autre partenaire ».

Talonné par le chef de l'opposition, le ministre Rémillard admet qu'il a eu l'occasion « dans les deux derniers jours », de rencon-

trer ses collègues des autres provinces ou de leur parler au téléphone. Il précise cependant ne pas avoir eu de tels contacts avec le premier ministre ontarien.

M. Rémillard se défend bien sûr de participer ainsi par la bande à la ronde de négociation en cours à Montréal malgré la décision du gouvernement Bourassa de s'en abstenir tant qu'il ne sera pas assuré de résultats concrets.

« Si des ministres veulent nous expliquer ce qui se passe à la table, veulent discuter de certains points (...) nous sommes toujours disponibles », soutient M. Rémillard qui dit recevoir de tels appels téléphoniques et en faire lui-même. « Mais nous ne négocions pas », prétend-il.

« Est-ce qu'on négocie à la pièce les morceaux (du casse-tête constitutionnel) et par téléphone à part ça ? », s'inquiétait hier le chef du PQ, Jacques Parizeau, à l'Assemblée nationale.

M. Bourassa a refusé de dire si son gouvernement aurait donné son accord au principe d'un sénat élu. Celui-ci a répété la position de son gouvernement sur le contenu d'une éventuelle entente constitutionnelle : « La substance de l'accord du lac Meech, un nouveau partage des pouvoirs et dans les autres secteurs que les pouvoirs de l'Assemblée nationale ne soient pas modifiés ».

M. Bourassa soutient avoir expliqué au ministre Joe Clark, mardi dernier, à l'occasion de la réception offerte par Québec aux participants à la conférence de Montréal, que « tant que nous n'avons pas des textes, tant que nous avons des accords sur les principes, il nous est difficile de nous prononcer plus loin ».

## Le report de l'adoption du projet de loi C-13 sourit à Paradis

OTTAWA — Avec le report probable de l'adoption du projet de loi C-13 à l'automne, Pierre Paradis est en voie de gagner la première manche de sa bataille contre son homologue fédéral Jean Charest dans le dossier des évaluations environnementales.

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

À la lumière des commentaires obtenus de la part de sénateurs conservateurs québécois siégeant au comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, il appert en effet que le projet de loi fédéral ne pourra recevoir la sanction royale avant l'été, contrairement à ce que souhaitait son promoteur, le ministre Charest.

« Mon impression est que ça va nous prendre tout le temps disponible avant l'ajournement d'été pour compléter notre travail, indiquait cette semaine le sénateur Jean-Marie Poitras, et donc que ça va reporter la décision à l'automne. »

Ce dernier n'y voit pas d'inconvénient majeur puisqu'il estime justement que cette chicane de juridiction Québec-Ottawa survient à un bien mauvais moment et pourrait même être réglée ou tout au moins simplifiée par un règlement de la question constitutionnelle.

Un autre membre du comité sénatorial, Gérard Beaudoin, insistait hier sur le fait que le conflit de juridiction soulevé par le projet de loi C-13 n'est pas une question simple à résoudre. « Il y a un problème constitutionnel important et l'étude va certainement devoir durer encore un bout de temps. Moi je regarde ça comme un juriste. Il n'est pas question de sprint final. Si ce n'est pas à temps, ça devra attendre à l'automne. »

Pierre Paradis tire avantage du fait que les sénateurs québécois tiennent à faire consciencieusement leur travail. « Notre objectif minimal dans ce dossier est de réussir à reporter l'adoption de C-13 au moins à l'automne, reconnaît d'ailleurs Sylvie Marier, porte-parole du ministre Pierre Paradis. Mais notre objectif fondamental n'est pas le retrait du projet de loi C-13, mais bien des amendements tenant compte de nos demandes. »

Le ministre québécois de l'Environnement agit personnellement pour réaliser au moins son objectif minimal, puisqu'il a accepté de comparaître devant les membres du comité sénatorial, mais à quelques jours seulement de l'ajournement de la fin juin. Il expliquera à ce moment comment le projet C-13 pourrait « bloquer complètement le développement économique du Québec » comme il l'a déjà soutenu.

Le ministre Paradis comparaitra devant le comité sénatorial le 16 juin, date qui n'est pas encore définitive cependant. M. Paradis avait au départ accepté de venir à Ottawa le 20 mai. Voulant être le dernier intervenant québécois à ses audiences afin de permettre au comité d'entendre des groupes, il a fallu retourner au calendrier et se rapprocher de l'échéance de l'ajournement.

« Les membres du comité ont accepté de modifier la date étant donné le caractère exceptionnel de la démarche du ministre » explique Mme Marier, rappelant qu'une seule fois un ministre québécois a accepté de « parader » devant un comité fédéral, soit le ministre Jacques Parizeau.

Après M. Paradis, les sénateurs devront réentendre le ministre Jean Charest avant d'aller à leur table de travail pour préparer et rédiger leur rapport.

« Nous n'avons pas le choix,

soutient le sénateur Arthur Tremblay. Si le Québec voit des difficultés, on doit l'écouter. Et j'ai personnellement bien hâte d'entendre M. Paradis nous donner sa position et lui poser des questions. »

On verra...

Le ministre Charest ne cache pas quant à lui que le report ne lui sourit pas du tout. La contestation systématique devant les tribunaux de la procédure d'évaluation environnementale actuelle démontre la nécessité d'adopter une législation claire comme le projet C-13 selon lui.

« Mais je ne contrôle pas les sénateurs et je ne vais pas m'immiscer dans leur travail » disait-il hier, tout en n'écartant cependant pas la possibilité que l'adoption ait lieu avant l'ajournement.

Avec un éclair dans les yeux, il repoussait toutefois la suggestion que M. Paradis arrachait la première manche avec un report de l'adoption à l'automne. « Je n'interprèterais pas ça de cette manière-là » concluait-il avec le sourire de celui qui n'a pas dit son dernier mot.

### TRAVAIL ALTERNANCE ÉTUDES

TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT 221.93

	Août Décembre	Janvier Mai	Mai Août
1 <sup>re</sup> année	Période d'études I	Période d'études II	Période d'études III
2 <sup>e</sup> année	Période de travail I	Période d'études IV	Période d'études V
3 <sup>e</sup> année	Période de travail II	Période d'études VI	

L'accès à la formule alternance travail-études comporte deux exigences particulières:

- avoir réussi les cours préalables à l'admission en technologie de la mécanique du bâtiment,
- correspondre au statut d'adulte qui est d'avoir interrompu ses études à l'enseignement régulier pour un minimum de deux trimestres consécutifs ou une période de neuf mois.



DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEMANDES D'ADMISSION: 5 JUIN 1992

AU SERVICE REGIONAL D'ADMISSION AU COLLEGIAT DE QUÉBEC (S.R.A.Q.)  
TEL: 659-4873

DÉBUT DES COURS: 24 AOÛT 1992

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES FINANCE 410.93

	Août Décembre	Janvier Mai	Mai Août
1 <sup>re</sup> année	Période d'études I	Période d'études II	Période de travail I
2 <sup>e</sup> année	Période d'études III	Période de travail II	Période d'études IV

L'accès à la formule alternance travail-études comporte trois exigences particulières:

- avoir réussi les cours préalables à l'admission en techniques administratives, option finance,
- correspondre au statut d'adulte qui est d'avoir interrompu ses études à l'enseignement régulier pour un minimum de deux trimestres consécutifs ou une période de neuf mois,
- avoir déjà obtenu un diplôme d'études collégiales autre qu'en techniques administratives ou avoir déjà réussi les cours obligatoires (français, philosophie, éducation physique) et les cours complémentaires nécessaires à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

#### EN EXCLUSIVITÉ AU COLLÈGE DE LIMOILOU

Deux nouveaux programmes de formation au collège de Limoilou selon la formule d'alternance travail-études.

Cette formule novatrice vous permet:

D'acquérir une expérience de travail pertinente,

De faire le lien entre la théorie et la pratique,

De suivre une formation accélérée à temps plein de jour,

De faire deux stages en entreprise tout en retirant une rémunération.



COLLÈGE DE LIMOILOU

Direction des services aux adultes

Campus de Québec  
1300, 8e avenue  
Québec (Québec)  
G1K 7H3  
Tel.: (418) 647-6687

Campus de Charlesbourg  
7600, 3e avenue est  
Charlesbourg (Québec)  
G1G 5W6  
Tel.: (418) 624-3687

Entrez dans la vague avec

GLASTRON

Modèle 1900 Édition limitée

SPECIAL MI-PRINTEMPS 15 995\$

Moteur MerCruiser 4.3 L. bleu et blanc (seulement), tout complètement amovible, stéréo AM-FM cassette, anneau de ski nautique, échelle arrière, deux sièges baquets à l'avant (version sport) et une banquette pleine largeur à l'arrière.  
Longueur: 19 pi 1 1/2 po  
Largeur: 86 1/2 po  
Poids: 2150 lb incluant moteur

PROPULSÉ PAR merCruiser



ROBITAILLE MARINE INC.

2980, Mgr-Gauthier, Québec (418) 661-8491

LOTTO

# 649

CE SAMEDI

# 5 MILLIONS\$

Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...



Projet de loi sur la CSST

# Le ministre Cherry dit penser d'abord aux accidentés

QUÉBEC — Le jour même où le président de la CSST annonçait qu'il prévoit encore pour cette année un déficit de l'ordre de 607,7 millions \$ et une augmentation de 30,8 % du taux moyen de cotisation des employeurs en 1993, le ministre du Travail Normand Cherry soutenait de son côté hier que son but était « d'humaniser, de désengorger et de déjudiciariser » le régime de santé et de sécurité du travail.

par BRIGITTE BRETON  
LE SOLEIL

« Je veux que mon projet de loi, déposé jeudi dernier, fasse l'affaire de l'accidenté du travail », a affirmé hier le ministre du Travail, lors d'une entrevue au SOLEIL. Selon lui, ce n'est pas vrai que les accidentés du travail sont des fraudeurs ou des abuseurs du système, comme le prétendent certains employeurs. M. Cherry estime que la proportion d'abuseurs doit être la même à la CSST qu'ailleurs dans la société. « Si les travailleurs restent longtemps dans le système de la CSST, c'est parce que le système le veut ainsi », tranche-t-il.

Au cours des derniers mois, le ministre a recueilli les témoignages d'accidentés du travail. En entrevue, il donne d'ailleurs l'impression que ce sont ces témoignages qui ont inspiré son projet de loi 35 modifiant la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la loi sur la santé et la sécurité du travail et la loi sur l'assurance-maladie, car il réfère plus souvent à ceux-ci qu'aux arguments du patronat axés sur la lutte au déficit qui a atteint 791,9 millions \$ en 1991.

« Je retiens de mes entretiens avec les accidentés qu'ils ont deux préoccupations : avoir rapidement des soins et retourner le plus rapidement possible au travail avant que quelqu'un d'autre prenne leur place et qu'on se débarrasse d'eux. » Avec son projet de loi, le ministre mise donc sur plus d'expertise médicale, sur la conciliation obligatoire avant de passer devant un bureau de révision paritaire, sur la correction rapide des erreurs dans les rapports des agents d'indemnisation et une procédure plus souple pour les litiges de moins de 1000 \$.

## Les panneaux ARRET-STOP sont là encore pour un temps

QUÉBEC — Québec envisage sérieusement de permettre un peu plus longtemps l'utilisation des panneaux de signalisation bilingues ARRET-STOP.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

En 1988, le gouvernement Bourassa avait prolongé de cinq ans, soit jusqu'au 1er janvier 1993, le délai accordé aux municipalités pour changer les panneaux bilingues. Seul le mot ARRET devait alors figurer sur ces panneaux.

Interrogé hier en chambre, le ministre des Transports Sam Elkas a indiqué avoir reçu un avis selon lequel le mot STOP « était un mot légal dans la langue française ». M. Elkas, qui représente une circonscription de l'ouest de Montréal où l'on n'apprécie guère cette décision édictée en 1978 par le gouvernement du Parti québécois, ne cache pas qu'il serait plutôt favorable à une levée de cette obligation.

Le ministre responsable de la langue, Claude Ryan, a déjà indiqué qu'il était peu favorable à l'utilisation des deniers publics pour changer ces panneaux de signalisation. Interpellé hier par le député de D'Arcy McGee et chef du Parti égalité Robert Libman, M. Ryan a indiqué qu'il n'avait pas changé d'opinion sur le fond de la question.

jet de loi 35 a cependant été dénoncé tant par les associations syndicales que patronales. Les premiers reprochent au ministre de s'attaquer aux droits des travailleurs accidentés et aux diagnostics des médecins traitants, en permettant à la CSST de réclamer une expertise médicale. La CSD a même avancé que le ministre Cherry n'avait pas la crédibilité politique pour agir.

Du côté patronal, l'évaluation est aussi sévère. L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) mentionnait en début de semaine que le ministre n'avait pas eu le courage ou pris le temps de s'attaquer aux vrais pro-

blèmes de la CSST pour en assurer sa survie.

Les critiques semblent laisser le ministre plutôt froid. « Je serais peut-être un bon ministre si j'acceptais la liste d'épicerie de chacun des groupes ? Non. » Pour le ministre, il n'est pas question de revenir au régime privilégiant les médecins de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ou ceux des compagnies. Il refuse également d'établir un délai de carence ou de diminuer de 90 à 80 % le pourcentage du salaire net pour une indemnisation, comme l'ont réclamé des associations patronales.

Selon M. Cherry, le projet de loi qu'il compte faire adopter d'ici

la fin de la session parlementaire, sans de nouvelles consultations générales ou enquête, lui permettra de remplir son engagement qui est de sauvegarder le régime de santé et de sécurité. Un régime qu'il considère comme un contrat social.

Il croit également que les modifications suggérées et la contribution des employeurs contribueront à atténuer le déficit de la CSST. Le ministre verra au cours des prochains mois à ce qu'une meilleure collaboration soit établie avec les médecins et les spécialistes, et à ce que la formation et l'encadrement des agents d'indemnisation de la CSST soient améliorés.



NORMAND CHERRY

**Twik** en **JEANS**

et en couleurs  
**39.95**

Twik tonique, Twik dynamique en jeans et en couleurs c'est le punch de l'été! Une vingtaine en tout, des pastels aux vives en passant par la palette des foncées, du style le plus droit au style décontracté, le choix est complet! Il faut voir la collection jeans Twik, c'est la plus belle en ville! 26 à 34

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**49852090**  
Sinon, composez sans frais, le  
**1-800-563-8688**

Plus de **3000 points** offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

**CLUB Multi points**

la maison **simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

## LE MONDE

## Le conflit au Nakhitchevan risque de s'internationaliser

MOSCOU (AP) — Le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie au Nakhitchevan risque de plus en plus de prendre des proportions internationales.

Hier, les forces frontalières de la CEI stationnées au Nakhitchevan, une république autonome enclavée dans l'Arménie, à la frontière avec la Turquie, ont été placées en état d'alerte après des combats entre Arméniens et Azéris et la Turquie aurait commencé à masser des troupes à la frontière. Azéris et Turcs parlent la même langue, sont musulmans et n'ont jamais eu de bonnes relations avec les Arméniens, des chrétiens.

De leur côté, les autorités irani-

ennes ont annoncé qu'elles avaient accepté d'envoyer des observateurs dont le mandat sera de tenter de mettre fin aux combats.

Radio Téhéran avait annoncé mercredi soir que 470 Azéris avaient été tués ou blessés lors des combats dans le Nakhitchevan, peuplé d'Azéris et qui a proclamé en 1990 sa volonté d'indépendance. Le Front populaire d'Azerbaïdjan faisait état de 20 morts et 100 blessés lors d'affrontements hier.

Les combats dans la république autonome font suite aux gains ter-

ritoriaux décisifs obtenus cette semaine par les Arméniens, notamment la prise de Latchine, qui leur a permis d'ouvrir un couloir entre le Nagorny-Karabakh, peuplé en majorité d'Arméniens, et l'Arménie.

À Moscou, le service d'information des forces frontalières a confirmé que les 500 soldats présents au Nakhitchevan ont été placés en état d'alerte, à titre de précaution.

Le secrétaire d'État russe, ancien premier vice-premier ministre, Guennadi Bourboulis, a exclu une possible intervention militaire turque au Nakhitchevan, mais n'en a pas moins assuré que la Russie serait prête à contraindre une telle démarche turque.



### Le supplice du pneu

Le corps d'une femme brûlait hier dans la cité noire de Soweto, en Afrique du Sud. Pour une raison inconnue, la femme a été lapidée par de jeunes émeutiers qui ont ensuite allumé un pneu imbibé d'essence autour de son cou. Ce meurtre est survenu lors de la troisième journée consécutive d'émeutes à Soweto.

## Libération en Bosnie de milliers d'otages civils

BELGRADE (AP, Reuter, AFP) — Des milliers de réfugiés musulmans, en majorité des femmes et des enfants, gardés en otages par des miliciens serbes dans la banlieue de Sarajevo, ont été libérés hier en échange de deux camions de vivres pour les forces fédérales qui sont la cible d'un blocus.

Le général Ratko Mladic, commandant les forces fédérales en Bosnie-Herzégovine, a confirmé la libération des otages.

Le convoi de réfugiés a quitté hier après-midi la capitale bosniaque à destination du port croate de Split, sur la côte dalmate.

La présidence bosniaque a fait savoir qu'elle avait décidé « d'accepter ce chantage uniquement pour des raisons humanitaires ».

On ne savait pas dans l'immédiat si les forces musulmanes avaient décidé de lever leur blocus autour des casernes fédérales.

Par ailleurs, l'armée fédérale

yougoslave a suspendu hier son retrait de Croatie orientale, région placée sous le contrôle de casques bleus des Nations unies, à la suite d'attaques de ses unités par des forces croates.

Mais à New York, un porte-parole de l'ONU a dit qu'on gardait l'espoir que l'arrêt de ce retrait soit seulement temporaire.

Le conflit a engendré un flot de réfugiés dont le nombre frise le million. Réunis à Vienne, les représentants de 10 pays de la CEE et d'organisations humanitaires internationales se sont prononcés pour l'envoi urgent de vivres et de médicaments en Croatie et en Slovaquie pour faire face notamment à l'afflux des réfugiés bosniaques.

## Une greffe sans compatibilité

PARIS (AFP) — Pour la première fois au monde, une équipe médicale a sauvé un enfant atteint de leucémie aiguë en prélevant du sang dans le cordon ombilical de la petite soeur que sa mère attendait, puis en le réinjectant dans l'organisme du petit malade, alors que la compatibilité entre donneur et receveur n'était pas totale.

L'intervention a été effectuée il y a juste deux ans par l'équipe du Dr Etienne Vilmer, responsable du service d'hématologie de l'hôpital Robert Debré à Paris, qui l'a rendue publique hier.

Cette opération de la dernière chance a été tentée parce que les spécialistes ne disposaient d'aucun donneur de moelle compatible.

René  
MARCHAND

## REMBOURSEMENT DES EXAMENS POUR LES 18 à 40 ANS

NOUS VOUS OFFRONS LE REMBOURSEMENT DE VOTRE EXAMEN DE LA VUE JUSQU'À CONCURRENCE DE 27 \$ À L'ACHAT DE LUNETTES OU DE VERRES DE CONTACT (sauf remplacement).

LES EXAMENS FAITS À L'EXTÉRIEUR DE NOS BUREAUX VOUS SERONT AUSSI REMBOURSÉS SUR PRÉSENTATION D'UN REÇU AUX MÊMES CONDITIONS.

Nous vous offrons en plus  
«LE 2 POUR 1 ou 1 SEULE PAIRE»

Vous préférez une Cazal, Alfred Sung ou Silhouette, optez pour notre collection Sélection et obtenez

20% DE RABAIS sur les lentilles

OU

Profitez du  
2 POUR 1

sur les lunettes (verres et monture) incluant verres de contact.

\* Les montures de la collection Sélection sont exclues du 2 pour 1. Voir les détails de cette offre en magasin.

LUNETTES DE SOLEIL

sur toutes les lunettes de soleil en magasin

RABAIS

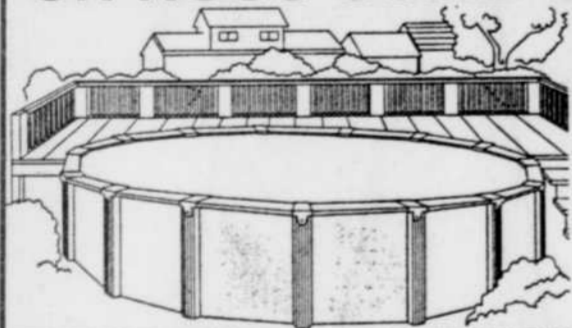
15% à 40%

Offre en vigueur jusqu'au 30 juin 1992

PLACE LAURIER 653-6611

## Club Piscine a créé le supermarché de la piscine !

ON NOUS COPIE MAIS PAS NOS PRIX !



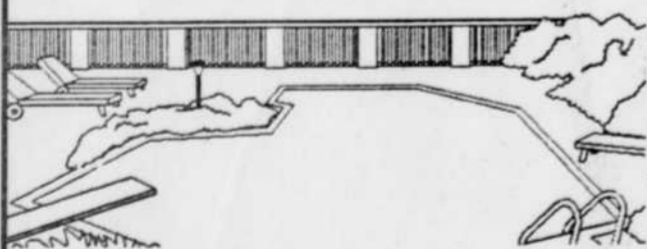
PISCINES HORS-TERRE ÉQUIPÉES\*  
MODÈLES DERNIER-CRI, SOLIDES ET ROBUSTES  
FORMAT 18' (5,49m) À PARTIR DE:

1269\$

À QUALITÉ ÉGALE, NOS PRIX SONT IMBATTABLES !

AVANT D'ACHETER, VEZ COMPARER ET ÉCONOMISER !

ATTENTION AUX IMITATIONS!



- ACCESSOIRES DE MARQUES RÉPUTÉES  
- SERVICE RÉPARATION  
- INSTALLATION

PISCINES CREUSÉES ET ÉQUIPÉES  
FORMAT 15' X 30', INSTALLATION INCLUSE, À PARTIR DE: 8099\$

\* Trottoir inclus

DE PLUS VASTE CHOIX DE MEUBLES DE JARDIN

PUROX 5 L 2.49\$

À PARTIR DE SEULEMENT! 6\$

CHAISES EN RÉGINE DE SYNTHÈSE

CLUB PISCINE  
LE SUPERMARCHÉ DE LA PISCINE

5 VASTES ENTREPÔTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

HEURES D'OUVERTURE:  
LUNDI AU VENDREDI: 9 h à 21 h  
SAMEDI: 9 h à 17 h

QUÉBEC 909, boul. Pierre-Bertrand, Vanier 687-1919

DES GENS DE PISCINE DEPUIS PLUS DE 30 ANS !

PERSONNE NE PEUT VOUS REMBOURSER LA DIFFÉRENCE DE QUALITÉ DE NOS PRODUITS ET DE NOTRE SERVICE !

FLEUR DE LYS À VÉLO FLEUR DE LYS À VÉLO FLEUR DE LYS À VÉLO

Place Fleur de Lys et le club cycliste Nordcycle, vous invitent à une fin de semaine d'information sur le vélo qui se termine par une **Grande randonnée familiale** de 28 kilomètres, le dimanche 24 mai, départ à la porte #10 à 10 h, arrivée à 14 h (apporter un goûter).

Information à Place Fleur de Lys, le jeudi soir 21 mai 18 h 30 à 21 h, vendredi 22 mai 9 h 30 à 21 h et samedi 23 mai 9 h à 17 h avec les conseillers du club cycliste Nordcycle, Nautilus Plus et Sports Experts.

### À GAGNER

**Un vélo de Sports Experts (24 mai) et 5 abonnements de six semaines à Nautilus Plus (21 au 23 mai).**

En collaboration, avec Orangina, Gâteaux Vachon, Eau de source Boischatel, la Ville de Québec, Location Pelletier, Louis Garneau et Demers Bicyclettes.

Semaine Québec-Canada en vélo 22-31 mai 1992  
Actif pour la vie... Ensemble avec le vélo!

Nautilus Plus  
Kino-Québec  
sports experts  
PLACE FLEUR DE LYS  
UNE VALEUR SÛRE!  
LESOLEIL  
club cycliste  
NORDCYCLE

FLEUR DE LYS À VÉLO FLEUR DE LYS À VÉLO FLEUR DE LYS À VÉLO

**Les Noirs plaident non-coupables**

LOS ANGELES, Californie (AFP) — Quatre jeunes Noirs, filmés en direct à la télévision en train de passer à tabac et de voler un camionneur blanc au début des émeutes de Los Angeles, ont plaidé non-coupables hier. Trois des quatre hommes — Damian Williams, 19 ans, Henry Watson, 27 ans, et Antoine Miller, 20 ans — sont inculpés de meurtre avec préméditation, de torture, de voies de fait aggravées et de vol au second degré. S'ils sont reconnus coupables, ils sont passibles de l'emprisonnement à perpétuité. Le quatrième, Gary Williams, est accusé du vol du portefeuille du camionneur. Il risque cinq années de réclusion.

**Un 13e tour pour rien**

ROME (Reuter) — Les efforts pour faire élire à la présidence italienne Leo Valiani, un héros de la Résistance de 83 ans, ont échoué hier et l'incertitude demeure après huit jours et 13 tours de scrutin. Leo Valiani, l'un des pères fondateurs de la République italienne, était crédité en début de journée d'un capital de 850 voix potentielles, soit bien plus que les 508 nécessaires pour être élu, mais il n'a obtenu que...deux voix lors du vote.

**Raids israéliens au Liban**

JÉRUSALEM (Reuter) — Israël a continué de bombarder au cours de la nuit dernière des positions du Hezbollah pro-iranien au Liban, après avoir effectué hier des raids aériens et des tirs d'artillerie ayant fait 12 morts. « Le bombardement des objectifs terroristes se poursuit au cours de la nuit », a déclaré à Reuter un porte-parole militaire. Ces raids sont les plus importants lancés par Israël depuis le début de l'année.

**Retour de l'Afrique du Sud**

GENÈVE (AFP) — L'Afrique du Sud a pour la première fois hier pris publiquement sa place dans une institution des Nations Unies, la Conférence du désarmement, 18 ans après l'exclusion dont elle a été frappée par l'Assemblée générale de l'ONU.

**Nouvel incident à Beijing**

BEIJING (AFP) — Jochen Wichmann, un cameraman de la télévision allemande ZDF, et son interprète chinois ont été arrêtés hier et interrogés pendant six heures avant d'être relâchés. Wichmann et l'interprète ont été interpellés après avoir été agressés par une foule de personnes les ayant vus filmer une femme qui se déshabillait dans la rue. Par ailleurs, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères n'a fourni hier aucune indication sur la loi « violée » par la correspondante du Washington Post, Lena Sun. Cette dernière avait été accusée mercredi par la Sécurité d'État d'avoir « violé la loi chinoise ».



**Thaïlandais libéré**

Une mère n'a pu retenir ses larmes, hier à Bangkok, quand son fils, arrêté durant les manifestations des derniers jours, a pu quitter la prison de Klongpren. Malgré la libération de milliers de manifestants, l'annonce de l'ouverture de négociations avec l'opposition et la levée du couvre-feu, la situation reste tendue dans la capitale thaïlandaise.

**La Chine procède à une explosion nucléaire souterraine majeure**

STOCKHOLM (AP) — La Chine a procédé hier à une explosion nucléaire souterraine de très forte puissance — 1000 kilotonnes, 70 fois la bombe d'Hiroshima — a annoncé l'agence suédoise de recherches sur la défense (FOA).

Il s'agit d'une des explosions nucléaires souterraines les plus puissantes.

kilotonnes sur lesquelles se sont entendues Moscou et Washington.

L'explosion s'est produite dans la province du Xinjiang, dans le nord-ouest de la Chine, où ont déjà eu lieu plusieurs essais nucléaires.

**GRATUIT**  
 "CLINIQUE PROTÉGEZ VOS YEUX CONTRE LES RAYONS U.V." toujours plus nocifs

JACQUES LANGLOIS, OPTICIEN, vous aide à protéger vos yeux contre les rayons U.V. Pour cela, il met à votre disposition un instrument spécial appelé "Mesureur de rayons U.V." Apportez-nous votre lunette soleil et faites-la vérifier gratuitement afin de savoir si elle protégera adéquatement vos yeux contre les rayons U.V. Une lunette solaire ne filtrant pas bien les rayons U.V. ne doit pas être portée, car vos yeux sont plus exposés aux rayons U.V. que si vous ne les portiez pas, ceci étant dû à la dilatation de la pupille derrière des verres fumés. Ce test ne prend que quelques secondes et c'est gratuit jusqu'au 30 mai, à l'une ou l'autre de nos succursales.

Diplométriste sur place pour examen de la vue

LIMOULOU - 455, 3e Avenue 523-6690  
 SAINTE-FOY - 1113, rue de l'Église 659-3616  
 MAIL CENTRE-VILLE - 529-9351  
 460, St-Joseph Est (Édifice Holiday Inn)

Le 773 ne s'applique pas à l'achat de lunettes sur prescription

OPTICIEN  
**Jacques Langlois**

**La paix est menacée par l'élargissement du «club nucléaire»**

LONDRES (Reuter, AFP) — Les grandes puissances pourraient envisager de recourir à la force pour empêcher des pays du Tiers-Monde de se doter d'armes nucléaires, s'il est impossible de les persuader d'y renoncer d'eux-mêmes.

C'est ce qu'estime dans son rapport annuel l'Institut international pour les études stratégiques (IISS) de Londres.

Toutefois, le document ajoute qu'il serait risible de croire que les États-Unis peuvent devenir les policiers de la planète et affirme que la politique étrangère du président George Bush est « timide » et manque d'initiative.

Il juge que la prolifération des armes de destruction massive est « peut-être aujourd'hui la menace la plus grave pour la sécurité internationale ».

Pour les auteurs du Strategic Survey 1991-1992, cette menace pourrait notamment venir de la Corée du Nord qui serait sur le point de fabriquer une bombe atomique.

Le règlement des conflits régionaux est le meilleur moyen d'ame-

ner les pays qui sont sur le point de se doter d'armes nucléaires à y renoncer volontairement, estime l'institut.

L'institut accuse aussi la Chine, Israël et la Corée du Nord « d'exporter en toute connaissance de cause des systèmes d'armes déstabilisants », avec des composants, de la technologie et une assistance provenant de firmes européennes, japonaises et américaines.

« La Guerre froide est finie mais nous courons le risque de perdre la paix », a déclaré le directeur de l'IISS, François Heisbourg, lors d'une conférence de presse. Il a aussi cité l'incapacité du monde à arrêter les combats en Yougoslavie.

L'institut estime par ailleurs que « l'intransigeance » du président cubain Fidel Castro constitue désormais la principale menace pour son régime.

**RÉSULTATS**  
 LOTO-QUÉBEC

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 313 909,00\$
5/6+	5 138 834,50\$
5/6	197 2 818,90\$
4/6	12 296 86,50\$
3/6	252 423 10,00\$

Ventes totales: 15 893 440,00\$  
 Prochain gros lot (approx.): 5 000 000,00\$  
 Prochain tirage: 92-05-23

**Extra** Tirage du 92-05-20

NUMÉROS	LOTS
779267	100 000 \$
79267	1 000 \$
9267	250 \$
267	50 \$
67	10 \$
7	2 \$

**Panco** Tirage du 92-05-21

1	7	8	12	15
16	18	19	21	23
31	37	52	56	57
60	61	62	66	67

Prochain tirage: 92-05-22

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**POISSONNERIE Belle-Eau**  
 POISSONS ET FRUITS DE MER

**HOMARD VIVANT DU QUÉBEC**

de 3/4 à 1 lb 1 lb à 3 lb

**4.69 5.29**  
 la lb la lb

525, rue Marais Ville Vanier  
 687-4623

Directement de l'entrepôt  
 Bavette gratuite à tous nos clients

POISSONNERIE Belle-Eau  
 POISSONS ET FRUITS DE MER  
 Samedi, ouvert de 9h à midi  
 Ouvert lundi

**ROULOTTES LANGLOIS**  
 fêtent leur 20e anniversaire et vous offrent ce spécial jusqu'au 10 juin.

**OBTENEZ GRATUITEMENT**  
 — route de secours et housse  
 — chauffage encastré  
 — rideaux de bout de lit

**Bonair** 5 modèles au choix (6 à 8 places) à partir de **4 700\$**

**Palomino** 700 lb, 5 modèles au choix (5 à 8 places) à partir de **4 295\$**

**ATTENTION AMATEURS DE PLEIN AIR**  
 2 CAMIONNETTES-CAMPEURS ultra léger, en inventaire à sacrifier. Venez faire votre offre!

**ROULOTTES LANGLOIS**  
 6090, boul. Sainte-Anne, L'Ange-Gardien 822-0671

**MAISON DES SEMICONDUCTEURS**

**Ordinateur Mac turbo 80386 DX-33MHZ**

- Ordinateur 80386 DX-33MHZ
- mégaoctet de mémoire vive
- lecteur 3.5 et 5.25 HD
- Disque rigide 120 mégaoctets
- clavier bilingue, 101 touches
- port parallèle, série et jeu
- moniteur 1024 X 768 0.28
- carte vidéo 1 meg
- souris Microsoft

**Options**

- 486 DX-33 500\$
- 486 DX-50 1 000\$
- mémoire 85\$

**1849\$**

**Gratuit**  
 À l'achat d'un système, obtenez gratuitement un ensemble de départ incluant:

- 1 boîte de disquettes 3.5 et 5.25 HD
- 1 nécessaire de nettoyage pour vos lecteurs
- 1 tapis à souris
- 1 boîtier pour disquettes 3.5 et 5.25 (120)
- 5 logiciels Shareware au choix

**Rabais de 2\$**  
 Sur présentation de ce coupon, obtenez un rabais sur nos caisses et paquets de papier d'excellente qualité 40 M à 7,95\$ et 16,99\$.

**PLAZA LAVAL**  
 2750, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy  
 659-7767

**DÉCROCHEZ-VOUS UNE LUMINA APV**

**POUR SEULEMENT 14 995\$\***

**Vous avez bien lu: 14 995 \$ pour une Lumina APV 1992! Vous ne trouverez pas une meilleure offre sur le marché. A ce prix-là, regardez tout ce que vous obtenez:**

- ▶ Moteur V6 de 3,1 litres à injection
- ▶ Transmission automatique
- ▶ Panneaux de carrosserie légers antirouille en composite polymère
- ▶ Système de freinage antiblocage (ABS) aux 4 roues
- ▶ Traction avant
- ▶ Chauffe-moteur
- ▶ Sièges-baquets avant inclinables en tissu
- ▶ Volant de sécurité autobasculant
- ▶ Glaces teintées
- ▶ Pare-brise anti-solaire
- ▶ Essuie-glace à balayage intermittent
- ▶ Dégivreur électrique
- ▶ Radio AM-FM stéréo

**CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE**  
**CHEVROLET · GEO · Oldsmobile**  
 DE LA RÉGION DE QUÉBEC

\* Remise du fabricant incluse. Taxes et transport en sus. Offre d'une durée limitée. Cette offre est applicable aux particuliers seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option.

## ÉDITORIAL

## La santé sur informatique

Le jour n'est pas loin où les patients des hôpitaux du Québec pourront jeter un coup d'oeil, par dessus l'épaule du médecin, sur leur dossier médical affiché à l'écran d'un terminal installé dans leur chambre.

L'informatisation des données personnelles sur la santé est en marche depuis quelque temps déjà dans certains établissements. Cette nouvelle technologie qui s'introduit dans un domaine aussi sensible que la santé entraîne bien des inquiétudes quant au secret qui doit protéger les dossiers médicaux.

Bien sûr, à l'heure actuelle, les dossiers manuscrits ne sont pas à l'abri de tous les regards indiscrets et indésirables. Le support papier rend cependant difficiles certaines intrusions rendues possibles par l'informatique.

Qui pourra lire les dossiers médicaux, comment éviter et repérer les intrusions non permises, qui pourra inscrire des informations ou faire des copies de dossiers? Pourra-t-on éviter l'erreur toujours possible d'effacer des données? Toute la procédure qui entourait un dossier « sur papier » devient, on le constate, caduque face à l'informatisation.

La masse d'informations colligées sur informatique pourrait en elle-même susciter la convoitise. On sait déjà que les banques d'informations génétiques sur les Québécois, centralisées pour fins de recherche et traitement, serait d'un grand intérêt pour certains groupes.

Faut-il alors s'opposer à l'informatisation en raison des risques énormes que la technologie fait courir à des renseignements personnels très « sensibles » ou la baliser pour en éviter les écueils?

Alors que certains auraient préféré qu'on refuse l'informatisation des dossiers de santé, c'est la seconde voie qu'a choisie, après réflexion, la commission d'accès à l'information du Québec. On aura jugé, avec raison, qu'il vaut mieux vivre avec son temps.

Sensible aux dangers de l'informatisation des dossiers, qui se développait jusqu'ici sans balises, la commission, responsable de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes de l'État, vient donc de produire un manuel de directives visant à assurer la sécurité des dossiers médicaux informatisés.

Une initiative qui tombe à propos alors que le processus d'informatisation n'a pas atteint son rythme de croisière et que peu de tentatives d'abus ont été décelées.

Tous les nouveaux projets devront rencontrer les exigences, dites minimales mais néanmoins plutôt complètes, formulées par l'organisme; les programmes informatiques déjà en vigueur dans certains hôpitaux devront eux aussi être conformes à ces exigences d'ici trois ans.

Les directives de la commission ne s'appliquent, précisons-le, que pour les dossiers de santé et de services sociaux, conservés sur support informatique dans les organismes publics.

Avec cette initiative, la commission acquiert une expertise intéressante dans le domaine mouvant de la protection des renseignements personnels. De plus, son ouverture d'esprit face à l'informatisation paraît la qualifier pour le rôle de « tribunal d'appel » qu'elle voudrait jouer pour l'ensemble des problèmes relatifs aux renseignements personnels, qu'ils soient de nature publique ou privée.

L'existence même de la commission, selon son président, serait en partie responsable du grand succès que rencontrent les citoyens désireux d'avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent auprès des organismes publics.

L'extension de cette juridiction au secteur privé pourrait être souhaitable encore, au moment où les citoyens prennent connaissance de l'activité incroyable qui agite le monde des banques de données privées. Cela aurait enfin le mérite de rapprocher le Québec des normes européennes où un tribunal de recours unique est reconnu comme un élément essentiel pour protéger la vie privée.

MARIE CAQUETTE

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

Directeur de l'édition:

MICHEL AUDET



## Cégeps : des attentes à redéfinir

Je relis à tête reposée quelques éléments de la correspondance échangée entre, d'une part, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et, d'autre part, le Conseil supérieur de l'éducation. J'en déduis que je dois rectifier le tir. J'ai soulevé, en effet, à propos de l'avis demandé au Conseil par la ministre, des questions qui n'ont rien d'indécents, mais qui sont moins « fondamentales » que celles que madame Robillard avait en tête.

Retournons au texte expédié le 29 mai 1991 par la ministre. « En tablant sur les acquis, en tirant parti des enseignements de l'expérience, en tenant compte du contexte nouveau que constitue le tournant du prochain millénaire, quels devraient être maintenant nos visées et nos objectifs en matière de scolarisation au collège et à l'université? Convient-il toujours de miser massivement sur les formations supérieures dans nos stratégies de développement de notre société? Autour de quels niveaux de formation, de quels secteurs, de quels types de programmes et de diplômes, de quels modèles de fréquentation convient-il dorénavant de modéliser nos actions d'incitation et nos investissements collectifs? Telles sont les questions qu'il faut maintenant poser ».

Quand telle est la toile de fond dressée par la ministre, pourquoi a-t-on interprété cette demande comme une simple remise en cause de notre enseignement collégial? Tout simplement, me semble-t-il, parce que la ministre elle-même, un paragraphe plus loin, a souligné l'importance du cégep dans notre système d'éducation.

Laurent

LAPLANTE



« Sans nous enterrer dans une nouvelle arithmétique des objectifs, écrit en effet madame Robillard, nous avons besoin de clarifier et de préciser nos visées à cet égard. Comme il ne serait pas inutile de réactualiser aussi nos choix concernant la structure originale de notre enseignement supérieur, cette structure ayant induit ses propres effets sur la nature des résultats atteints et balisant aussi la poursuite future des résultats souhaitables ».

Si l'on se rappelle que c'est le cégep, et presque lui seul, qui constitue l'élément original de notre enseignement supérieur, on comprend que les lecteurs pressés, moi compris, aient restreint le propos de la ministre à un bilan du cégep. Or, ce n'est pas la performance qui est en cause, mais le fait que nous ne savons pas quelle place accorder désormais au cégep.

Ce que la ministre de l'Enseignement supérieur veut savoir, c'est, me semble-t-il, si le Québec de demain doit se fixer comme idéal un taux de diplomation collégiale de 30 ou de 50 %. De même, la ministre veut savoir si le Québec estime utile, nécessaire ou carrément indispensable de conduire 20, 25 ou 30 % de sa population jusqu'au diplôme universitaire. Faut-il plus ou moins de formation supérieure? De fait, si de tels objectifs, font défaut, comment décidera-

t-on s'il faut pleurer ou rire face aux taux réels de diplomation?

Il se peut, d'autre part, qu'on doive s'inquiéter non pas d'un trop faible accès aux études collégiales ou universitaires, mais d'une persévérance insuffisante chez ceux et celles qui ont entrepris ces études. Autrement dit, peut-être y a-t-il assez de jeunes à l'entrée du cégep ou de l'université, mais trop peu qui sachent se rendre jusqu'au diplôme collégial ou universitaire. D'où, à nouveau, l'urgence de savoir quel taux de diplomation l'on veut.

De telles questions ne se traitent pas à la légère. Naïvement, je l'avoue, j'ai souvent pensé que le seul taux souhaitable de diplomation est celui que l'on constate lorsque tous les jeunes aptes aux études collégiales ou universitaires ont pu s'y essayer et les terminer victorieusement.

Je comprends cependant, bien que je sois impressionné par les multiples difficultés de l'aventure, qu'une collectivité peut déterminer d'avance, à la lumière de ses besoins et de sa démographie et en examinant les taux de scolarisation d'autrui, à quels diplômes elle veut faire confiance et quel pourcentage de ses fils et de ses filles elle souhaite voir munis de diplômes.

Savoir quel est, pour chaque ordre d'enseignement, le taux idéal de diplomation aide, en effet, à mettre tout le reste en place. À l'inverse, tant que ce taux n'est pas défini, comment juger si le taux atteint est satisfaisant ou déprimant? Les questions, on le voit, sont énormes.

Prochaine chronique : La stratégie du CSE.

## Votre Opinion

## Coût de la maladie

(Lettre au docteur Julien R. Veilleux, Hôtel-Dieu de Québec)

Je vous écris encore cette année pour vous répéter: « C'est inadmissible qu'une personne qui vient à l'hôpital régulièrement pour sauver sa vie doit payer trois fois plus cher qu'un travailleur de ce même établissement ».

De plus, ces mêmes malades sont contrôlés par les gardiens comme des voleurs. (Notons que les gardiens exécutent des ordres). L'achat d'une carte de stationnement est nécessaire: 45 \$/mois.

Sur cette carte sont numérotées toutes les dates du mois. Lorsqu'un patient arrive au stationnement, un dépôt de 4 \$ est exigé et le gardien remet une deuxième carte au patient. Celui-ci va à son traitement et fait estampiller puis signer cette deuxième carte. Lorsqu'il revient chercher son auto, si la carte est signée, le gardien lui remet 4 \$ et poinçonne sa carte mensuelle.

Le patient dialysé à qui on octroie ces faveurs doit venir à l'hôpital trois fois par semaine environ cinq heures chaque fois. Tandis qu'un employé vient en moyenne sept heures cinq jours par semaine. L'employé et le dialysé paie le même prix, ce qui

revient à dire qu'un patient paie trois fois plus cher si l'on fait le rapport prix versus temps.

Ici, je dois mentionner que le CRSSS rembourse cette carte sauf que « le CRSSS, c'est nous, les contribuables » et que ça ne veut pas dire que les prochaines coupures, ce ne sera pas « cette carte ».

Notons aussi que les patients de soir ne font pas perdre d'argent à l'Hôtel-Dieu de Québec, étant donné l'espace libre à ces heures. Donc, ça serait normal d'avoir un prix de jour et un prix de soir.

Étant donné qu'une augmentation est prévue aux six mois, mes questions sont: « Jusqu'à quel montant le CRSSS va-t-il continuer de rembourser? Combien de personnes auront les moyens de payer? Notez que pour un patient ce n'est pas du luxe de retourner chez lui en auto. Diane Bélanger Charlesbourg

## À nos autochtones

Quel est le juste milieu? L'heure où l'autochtone revendique des libertés et des pouvoirs ne cesse de sonner. Cet interminable carillon ne pourra prendre fin à travers une cohue de revendications et de provocations.

L'esprit des animaux a fui pour se réfugier dans un espace où l'homme ne perturbera pas son intégrité par le biais d'un traité. Nous désirons tous des solutions équitables à la cohabitation entre nos races et celles des animaux à l'intérieur de nos habitats respectifs.

Pourquoi provoquer l'émotion dans notre société en brandissant des notions historiques pour tuer des animaux alors que notre environnement se meurt? Vous les autochtones, les métis hurons et les métis qui connaissez si bien Dame Nature, montrez-nous vos capacités de sauvegarder la faune, d'aménager des espaces en péril, de réfléchir avec nous pour soigner notre environnement!

Jean-Serge Leblanc Québec

## La complicité

(Lettre à Martine R.-Corrivault)

Suite à votre éditorial paru le 6 mai dernier intitulé: « Le racisme à le dos large », je vous formule certains commentaires sur quelques-uns de vos propos.

Vous avez laissé sous-entendre que les policiers étaient plus modérés dans l'utilisation de leurs armes que ne le prévoit le code criminel, car selon votre source, soit un très haut fonctionnaire (?) du ministère de la Justi-

ce: « Si les forces policières utilisaient leurs armes tel que décrit dans le code, ce serait un carnage. »

Toutefois, certaines études démontrent le contraire, en l'occurrence des études récentes sur le comportement des policiers de la CUM.

De toute évidence, le problème ne se situe pas à ce niveau-ci. Nous ne dénonçons pas le travail des policiers, ce que nous dénonçons, c'est justement cette sorte de promiscuité ou de complicité qui existe entre les forces de l'ordre et la justice. Qu'à Montréal, on tire sur des Noirs à bout portant, pour des raisons banales, les atteignant mortellement constitue un geste grave pour une société qui se veut moderne et civilisée. Mais ce qui est encore plus grave et qui sort même de l'entendement, c'est que juge, jury et avocats s'entendent pour acquiescer ces criminels comme si rien ne s'était jamais passé.

Voilà deux actes extrêmes de racisme et c'est à partir de là que je mets en garde les lecteurs contre le racisme véhiculé dans les médias écrits, cette sorte de corruption clandestine. Du racisme démontre par une froide indifférence face aux problèmes de violence que vivent les Noirs dans cette blanche Amérique.

En Amérique du Nord, on ne tire pas sur les vrais voleurs qui commettent des vols spectaculaires, ni sur les « skins » qui ne laissent pas leur place dans des actes débiles, mais par contre, on peut impunément tirer sur des Noirs.

Vous continuez: « Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que ce qui est différent dérange et trouver des moyens de s'adapter. » Je ne suis pas très sûr que ce qui est différent dérange tant. Ce qu'il convient de souligner, c'est la malhonnêteté de certaines personnes à utiliser tous les moyens possibles et imaginables pour communiquer leurs venins.

Ce qu'il faut avoir l'honnêteté de reconnaître, c'est l'incapacité de certains êtres minables à s'accepter et à accepter les autres tels qu'ils sont. Il est évident que cela demande une bonne dose de sagesse et d'humilité, car ne possède pas la sagesse qui veut.

Bernard St-Elien Stoneham

Pas question d'innocenter les méfaits du racisme mais plutôt de mieux identifier ce qui en est. Du racisme, on en trouve aussi chez toutes les minorités, visibles ou pas.

MRC

## Merci M. Johnson

Je remercie M. Pierre Marc Johnson de m'avoir secouru, réveillé, indigné, révolté.

Si le maître qu'est M. Johnson peut militer pendant 15 ans pour la souveraineté sans aucune conviction profonde, l'esclave que je suis et qui n'a jamais milité, malgré ses convictions, se révolte.

Aux autres esclaves qui, comme moi, veulent conquérir leur dignité, je dis qu'il y a d'autres maîtres sans convictions.

Il est urgent de nous débarrasser avant que le coq ait chanté, sinon nous nous ferons embourasser aussi sûrement que nous avons été trudeaufies.

Jacques Maltais Val-Bélair

## N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier Est G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

# SFPQ : une proposition demandant la démission d'Harguindeguy est rejetée

QUÉBEC — Les délégués du conseil syndical du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec ont rejeté hier, dans une proportion de 61 %, une proposition visant à demander la démission du président Jean-Louis Harguindeguy.

par BRIGITTE BRETON  
LE SOLEIL

Certains auraient souhaité que le président démissionne, puisqu'un comité spécial d'enquête a conclu la veille dans son rapport que M. Harguindeguy s'est ingéré dans les affaires du comité de surveillance en accélérant la promotion d'un fonctionnaire qui devait y

siéger. Le président avait pour sa part réussi à présenter aux délégués un document dans lequel il relevait des ambiguïtés et des contradictions dans le rapport du comité d'enquête.

Si la proposition de démission a été rejetée, le président Harguindeguy devra néanmoins combattre aujourd'hui, ou demain, une motion de blâme. D'autres

veulent plutôt un vote de confiance.

Hier, les délégués ont commencé l'étude des comptes de dépenses du vice-président Jacques Robichaud, à qui le comité de surveillance réclame 3156 \$. Le « cas Robichaud », ainsi désigné au SFPQ, occupe temps et énergie depuis un an et l'Escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec a même été chargée d'une enquête. Les uns y voient un cas de fraude, d'autres une simple interprétation de la réglementation. Le cas Robichaud a néanmoins occasionné des dé-



JEAN-LOUIS HARGUINDEGUY

penses de 300 000 \$ à 750 000 \$, selon les sources, pour le SFPQ.

Pour le trésorier Marcel Ledoux, il a aussi entraîné une mise en demeure de 200 000 \$ du vice-président Jacques Robichaud, et une action en dommages de 70 000 \$ de la part de cinq autres membres de l'exécutif, Mmes Johanne Barabé et Johanne Beaumont, MM. Jean Robert, Robert Lapierre et Bernard Carrier. L'exécutif a également décidé que le trésorier Ledoux n'aurait pas l'aide du SFPQ pour assurer sa défense.

# Les réfugiés africains sont de nouveau libres

QUÉBEC — Les trois Africains qui sont arrivés à Gaspé comme passagers clandestins la semaine dernière ont été, après interrogatoire, relâchés par les autorités du service d'Immigration, en attendant l'enquête devant un arbitre et un commissaire, sur leur revendication du statut de réfugié.

par LOUIS TANGUAY  
LE SOLEIL

D'ici cette étape qui aura lieu vers la fin de juin, Obi, qui se dit originaire d'Angola, Monday, détenteur d'un passeport du Nigéria, et Amadow, venu d'Afrique du Sud, doivent cependant se présenter chaque semaine au bureau d'Immigration Canada après s'être engagés à faire connaître tout changement d'adresse.

Me Michel Marquis, qui a été choisi pour les représenter a déclaré hier que les trois pays d'origine mentionnés sont généralement considérés comme des pays à revendication du statut de réfugié selon les termes de la convention de Genève.

Les trois hommes ont raconté, à leur arrivée à Gaspé, s'être embarqués clandestinement sur le cargo Gefion navi-

quant sous drapeau panaméen dans un port du Gabon au mois de mars. Ils croyaient que le navire était en route vers la Floride, mais ils ont d'abord fait escale en Turquie et au Portugal avant de toucher le sol canadien.

Si les demandeurs franchissent avec succès l'étape de la première enquête en juin, il faudra plusieurs autres mois pour que le dossier, déposé à la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié à Montréal soit entendu et évalué pour une décision finale.

Me Marquis n'a pas voulu commenter les chances de ses clients d'obtenir le statut recherché, mais a rappelé que, selon les derniers relevés dont il a pris connaissance, dans l'ensemble du Canada, environ 65 % des requérants l'obtiennent.

# Le président de CHRC perd une nouvelle manche contre la CUQ

Le président du poste de radio CHRC, M. Jacques Duhamel, vient de perdre une autre manche dans la saga judiciaire qui l'oppose à la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et son président Michel Rivard.

par BENOÎT ROUTHIER  
LE SOLEIL

Rappelons un peu les faits. Le 25 janvier 1990, M. Rivard fait parvenir une mise en demeure au poste CHRC et à ses animateurs André Arthur et Clément Tardif, les sommant de lui verser 200 000 \$ pour atteinte à sa réputation. Il exige aussi des excuses publiques. La mise en demeure fait suite à plusieurs commentaires désobligeants prononcés à son égard par MM. Arthur et Tardif.

Le 2 mars 1990, M. Duhamel intente une action pour déclarer M. Rivard inhabile à occuper le poste de président de la CUQ. Il argue que M. Rivard a omis de divulguer cette mise en demeure de 200 000 \$ au comité exécutif de la CUQ avant de participer à un vote sur l'intervention de la CUQ devant le Conseil de radiodiffusion et de télécommunication canadiens (CRTC) qui avait à se pencher sur le renouvellement de la licence du poste de radio.

À la fin de novembre 1990, M. Rivard a « comparu et déposé un plaidoyer volumineux ». Le 21 février, les avocats de M. Duhamel assignent à nouveau M. Rivard qui réplique par une requête pour faire casser l'assignation. La cour d'appel juge que M. Rivard n'avait pas à témoigner à nouveau avant son procès, comme l'avait déjà décrété la cour supérieure.

Le président de la CUQ est évidemment satisfait de ce jugement. Il songe même, « et ça date depuis longtemps », à poursuivre les procureurs de M. Duhamel pour abus de procédures.

L'avocat de M. Duhamel et de CHRC, Me Guy Bertrand, a dit qu'avec ses clients il allait examiner s'ils allaient en appeler à la

Cour suprême de ce jugement.

Comme ils vont aussi examiner s'il y a lieu de poursuivre le procès contre M. Rivard pour inhabilité à siéger comme président de la CUQ. Car dans les deux cas il y a de fortes chances que M. Rivard

ne soit plus en poste quand la chose s'instruira.

Les clients de Me Bertrand analysent enfin la recommandation qu'il leur a faite d'en appeler du jugement de la cour supérieure, la semaine dernière, qui concluait que la CUQ avait le droit de présenter un mémoire au CRTC pour se plaindre de la façon dont l'animateur André Arthur a traité l'information relative à l'assainissement des eaux usées.

# 200 emplois supprimés aux Postes

OTTAWA (PC) — La Société des postes a annoncé son intention, hier de supprimer quelque 550 000 heures de travail, soit l'équivalent de 200 emplois à plein temps, en procédant à un réaménagement de ses services dans 125 localités canadiennes.

Le plus important changement apporté sera l'installation de boîtes aux lettres différentes pour le courrier local et pour celui qui est destiné à d'autres villes.

Le courrier local sera traité dans la localité même, tandis que les lettres de l'extérieur prendront le chemin de centres de tri mécanisés. Une lettre pour Montmagny, postée à Matane, devra ainsi passer par Québec.

Le gérant de l'exploitation de la Société des postes, M. Robert Doucet, a fait savoir qu'environ 450 employés seront touchés par ces mesures.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant.

**33480066**

Si non, composez sans frais, le 1-800-563-8688

Plus de **3000 points**

offerts cette semaine dans LE SOLEIL

CLUB Multi-points

# Cet été, ne perdez pas de temps.



L'Infiniti G20  
**399,000\$**

PAR MOIS POUR 66 MOIS

Profitez plus vite de votre été. C'est facile : il suffit de prendre le volant de l'Infiniti G20, berline sport de luxe. Ses performances à l'accélération valent le déplacement! Complète d'équipements standard comme le toit ouvrant électrique, des sièges en cuir, le freinage ABS et des jantes en alliage, la G20 vous garantit un spectaculaire été de plaisir automobile au luxe infini. Cette offre de location-bail d'une Infiniti G20 au luxe très complet ne dure qu'un temps limité. Et vous n'avez pas une minute à perdre!



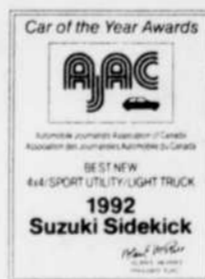
INFINITI

INFINITI QUÉBEC  
5055 des Gradins  
Québec, Québec  
528-2525

\*Offre calculée sur une période de 48 mois à 399,000 \$ par mois avec acompte de 2 000 \$ ou échange équivalent. Termes de 36 mois aussi disponibles, à 299,000 \$ par mois avec acompte de 5 800 \$ ou échange équivalent. Prix basé sur un bail S.F.I. limité, sujet à l'approbation de crédit. Boîte manuelle 5 vitesses. Toutes taxes applicables en sus. L'offre prend fin le 30 juin 1992.

Une création Nissan

# Voici la meilleure quatre roues motrices de l'année pour 1992.



*La Sidekick!*

*L'association des journalistes automobile du Canada vient en effet de nommer la Sidekick comme le meilleur véhicule quatre roues motrices de l'année pour 1992.*

*Imaginez, la première année où nous sommes en nomination, et déjà nous remportons le premier prix! Un prix qui fait tourner les têtes.*

*C'est un grand plaisir pour nous de savoir que ce jury déclare que la Sidekick de Suzuki, ça tourne drôlement bien. C'est un fait que tous les heureux propriétaires de Sidekick savent depuis longtemps.*

**SUZUKI**  
**ÇA TOURNE BIEN**